

GC 5 2015.RRGR.727

Déclarations de planification

Version 2

Le 7 septembre 2015, 8 heures / ABD

L'asile dans le canton de Berne – rapport sur la mise en œuvre des huit recommandations de la CHS

- | | | |
|--------------------|----|--|
| PS (Brunner) | 1. | La POM fonde sa stratégie de l'asile sur l'hypothèse selon laquelle la question des réfugiés est devenue une thématique appelée à durer, qui exige la mise en place de structures d'organisation permanentes et d'infrastructures fixes. |
| Les Verts (Sancar) | 2. | La Direction de la police et des affaires militaires (POM) prépare une stratégie de l'asile qui sera soumise au Grand Conseil lors de la session de mars 2016. |
| PS (Brunner) | 3. | La POM soumet à la CSéc un train de mesures immédiates dans le domaine de l'asile pour les trois années à venir. Coordonnées entre elles et ciblées, ces mesures reposent sur l'hypothèse selon laquelle une grande partie des personnes persécutées dans leur pays resteront dans notre canton. |
| pvl (Mühlheim) | 4. | La POM constitue une cellule de crise avec les communes, les villes et les institutions les plus importantes pour faire face à l'afflux de réfugiés. Cette stratégie à court terme renforcera la confiance et la transparence et conférera de la fiabilité à la planification. |

